BUROS, le 15 mars 2022.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de Buros s'est réuni en séance ordinaire, à la maison des associations de Buros, sous la présidence de Madame Josiane VAUTTIER, première adjointe au Maire.

Étaient présents : Josiane VAUTTIER, Gérard BRUSQUE, Valérie DEJEAN, Patrick SEVEL (adjoints au Maire), Michel ARRIBE, Cécile KARKACH, Didier HARITCHABALET, Guy BEGUE, Eric FELGATE, Alexis LANDRIEUX, Mathias BRAUSCH, Serge DUMOULIN, Evelyne FERAUD, Sophie BOUTONNET, (conseillers).

Absents et excusés : Thierry CARRERE, Claire OXARANGO donnant procuration à Cécile KARKACH, Annette LESPORT donnant procuration à Evelyne FERAUD, Céline RAUDE donnant procuration à Valérie DEJEAN.

Secrétaire de séance : Evelyne FERAUD.

Date de convocation : 02/03/2022
Nb de membres en exercice : 18
Nb de membres présents : 14
Nb de membres représentés : 3
Nb de suffrages exprimés : 17

La séance est ouverte à 20h40.

Le compte rendu de la réunion précédente du Conseil Municipal qui s'est tenue le 19 janvier 2022 n'appelle aucune observation de la part des conseillers municipaux présents.

→ DELIBERATION n°1

OBJET : Vote du compte de gestion 2021 : budget communal

Madame la 1ère adjointe expose aux membres du Conseil Municipal de Buros que le compte de gestion est établi par Monsieur le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Madame la 1ère adjointe le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote des membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021 du budget principal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

→ DELIBERATION n°2

OBJET : Vote du compte administratif 2021 : budget communal

- Budget Principal -

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame la 1ère adjointe, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	**1 303 487,80**
	Réalisé :	**729 348,79**
	Reste à réaliser :	**279 043,55**
Recettes	Prévu :	**1 303 487,80**
	Réalisé :	**826 288,50**
	Reste à réaliser :	**0,00**

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	**1 756 420,00**
	Réalisé :	**1 056 612,66**
	Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	Prévu :	**1 756 420,00**
	Réalisé :	**1 986 264,45**
	Reste à réaliser :	**0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**96 939,71**
Fonctionnement :	**929 651,79**
Résultat global :	**1 026 591,50**

BUROS, le 15 mars 2022.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 MARS 2022

→ DELIBERATION n°3

OBJET : Affectation des résultats 2021 : budget communal

- Budget Principal -

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame la 1ère adjointe, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**560 376,75**
- un excédent reporté de :	**369 275,04**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**929 651,79**
- un excédent d'investissement de :	**96 939,71**
- un déficit des restes à réaliser de :	**279 043,55**
Soit un besoin de financement de :	**182 103,84**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	**929 651,79**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**482 104,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**447 547,79**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**96 939,71**

→ DELIBERATION n°4

OBJET : Vote du compte de gestion 2021 : budget maison de santé

Madame la 1ère adjointe expose aux membres du Conseil Municipal de Buros que le compte de gestion est établi par Monsieur le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Madame la 1ère adjointe le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote des membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2021 du budget annexe maison de sante, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

→ DELIBERATION n°5

OBJET : Vote du compte administratif 2021 : budget maison de santé.

- Budget annexe Maison de Santé -

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame la 1ère adjointe, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	**120 579,00**
	Réalisé :	**80 163,47**
	Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	Prévu :	**120 579,00**
	Réalisé :	**39 374,79**
	Reste à réaliser :	**0,00**

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	**81 153,00**
	Réalisé :	**33 905,11**
	Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	Prévu :	**81 153,00**
	Réalisé :	**82 196,68**
	Reste à réaliser :	**0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**-40 788,68**
Fonctionnement :	**48 291,57**
Résultat global :	**7 502,89**

→ DELIBERATION n°6

OBJET : Affectation des résultats 2021 : budget maison de santé

- Budget annexe Maison de Santé -

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame la 1ère adjointe, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**37 138,92**
- un excédent reporté de :	**11 152,65**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**48 291,57**
- un déficit d'investissement de :	**40 788,68**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un besoin de financement de :	**40 788,68**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	**48 291,57**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**40 788,68**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**7 502,89**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	**40 788,68**

→ DELIBERATION n°7

OBJET : Vote du compte de gestion 2021 : budget assainissement

Madame la 1ère adjointe expose aux membres du Conseil Municipal de Buros que le compte de gestion est établi par Monsieur le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Madame la 1ère adjointe le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote des membres du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2021 budget annexe assainissement collectif, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

→ DELIBERATION n°8

OBJET : Vote du compte administratif 2021 : budget assainissement

- Budget annexe Assainissement Collectif -
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame la 1ère adjointe, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	82 145,43
	Réalisé :	24 132,00
	Reste à réaliser :	2 130,00
Recettes	Prévu :	82 145,43
	Réalisé :	77 924,67
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	32 605,00
	Réalisé :	26 726,20
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	32 605,00
	Réalisé :	30 974,44
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	53 792,67
Fonctionnement :	4 248,24
Résultat global :	58 040,91

→ DELIBERATION n°9

OBJET : Affectation des résultats 2021 : budget assainissement

- Budget annexe Assainissement Collectif -

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame la 1ère adjointe, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**823,92**
- un excédent reporté de :	**3 424,32**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**4 248,24**
- un excédent d'investissement de :	**53 792,67**
- un déficit des restes à réaliser de :	**2 130,00**
Soit un excédent de financement de :	**51 662,67**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	**4 248,24**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**4 248,24**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**53 792,67**

→ DELIBERATION n°10

OBJET : Rénovation de l'école communale : détermination du programme de travaux et de l'enveloppe budgétaire.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune ;

Vu le rapport d'audit énergétique réalisé par la société INSPYR Energies Environnement, concernant l'école communale de Buros, dans sa version actualisée datant du 27/01/2022 ;

Vu les préconisations de ce rapport définies dans le programme de travaux n°2 qui consistent en un(e) :

- Remplacement des menuiseries et des volets roulants des écoles maternelle et élémentaire
- Remplacement des portes non isolées et des fenêtres encore à simple vitrage
- Mise en œuvre de pompes à chaleur air/air
- Isolation par l'extérieur des murs
- Isolation en sous-face du plancher bas de la classe n°4 (CE1-CE2)
- Isolation complémentaire du plancher haut de l'espace bibliothèque-informatique et de la garderie et isolation du plancher haut de la circulation de la restauration scolaire
- Installation de caissons d'extraction pour les sanitaires
- Mise en œuvre d'un éclairage LED avec système de temporisation dans les sanitaires, les circulations et à l'extérieur.
-

Vu les préconisations de ce rapport concernant des travaux de reprise complète ou ponctuelle de la toiture de certains bâtiments de l'école ;

Vu les désordres constatés au niveau du sol de plusieurs classes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le programme de travaux ci-dessus défini intégrant une partie rénovation énergétique et une partie de réfection des sols et des toitures.
- De définir l'enveloppe budgétaire prévisionnelle de ce projet de rénovation à hauteur de 368 000€ HT.
- De préciser que cette enveloppe est amenée à évoluer en fonction des études complémentaires qui seront réalisées au cours de l'année 2022.
- De préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Adopté à l'unanimité.

→ DELIBERATION n°11

OBJET : Adhésion au Pôle Archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des PA

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune ;

Madame la 1ère adjointe expose à l'organe délibérant de la collectivité que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une prestation Archives à l'ensemble des collectivités des Pyrénées-Atlantiques. Trois types de prestations sont proposées : le classement intégral des archives de la collectivité (mission 1) ; la formation du personnel et le suivi du classement des archives (mission 2) ; la mise à jour du classement (mission 3) ;

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette prestation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer à compter du 10/03/2022 au Pôle Archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques.
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention et la demande d'intervention proposées en annexe.
- De préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Adopté à l'unanimité.

→ QUESTIONS DIVERSES

J. Vauttier propose que la Commune vienne en aide à la population ukrainienne. Après discussions entre les élus présents, il a été décidé de mettre en place une collecte de matériel suivant la liste de besoins établie par la protection civile. Cette collecte se déroulera du vendredi 11 mars au jeudi 17 mars. Les dons collectés seront alors acheminés vers le site de stockage de Pau.
La question de proposer un accueil des réfugiés ukrainiens au sein de l'ex maison Coy a également été débattue mais il s'avère qu'actuellement les conditions ne se sont pas remplies pour accueillir cette population dans de bonnes conditions. Une décision à ce sujet sera donc prise ultérieurement.

D. Haritchabalet fait le point sur la situation de la Salle Polyvalente suite à la visite de la commission de sécurité de l'arrondissement de Pau qui a eu lieu le vendredi 04 mars 2022.

Il apparait que l'alarme ne fonctionne pas. Cette dernière va donc être remplacée dans les meilleurs délais afin de répondre aux normes de sécurité.
D'autre part, un problème de classification de cette salle demeure. En effet, dans l'état actuel, il s'agit uniquement d'une salle des sports et non d'une salle polyvalente. Afin d'accueillir des repas, des bals ou des vide-greniers, des aménagements de sécurité sont manquants. La question de réaliser des travaux dans le but notamment de mettre en place des extracteurs de fumées sera très prochainement étudiée.

Le retour du repas des aînés proposé par la Commune devrait être effectif cette année. Reste à définir ses modalités.

P. Sevel présente rapidement le commencement des travaux liés à l'aménagement du parc de la Mairie. Il indique que les travaux de taille et formation des arbres menés par la société Sanguinet sont déjà terminés. C'est maintenant la société l'Ami des jardins qui va œuvrer pendant plusieurs semaines pour notamment réaliser le parvis de la Mairie et les nouveaux cheminements et aménagements piétons.

Enfin, E. Feraud informe le Conseil de la progression du processus de reprise des concessions abandonnées au sein du cimetière communal. Toutes les tombes concernées ont été identifiées et répertoriées. Une convocation des descendants concernés a été placardée aux entrées du cimetière et à la Mairie. Le PV de constat d'abandon sera dressé le 24 mars en présence de la gendarmerie et de M. le Maire.

Fin de la séance à 22h20.